

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS,

A Roanne :

Chez M. GORGEON, imp., r. St-Elisabeth.
Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
Et chez M. SAZON, imp., r. Impériale, 70.

A Paris :

Chez M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3.
Chez MM. LÉJOLIVET et C^{ie} à l'Office
Centr., rue N.-D.-des-Victoires, 25.
Et chez MM. LAFFITTE, BULLIER, et
C^{ie}, rue de la Banque, 20.

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

Roanne le 25 août 1853.

Comice agricole de St-Symphorien.

Mardi dernier, a eu lieu, à Saint-Symphorien-de-Lay, le concours du Comice agricole de ce canton. Disons tout de suite à ce sujet, sans crainte d'être taxé d'exagération, car nous ne faisons que rendre hommage à la vérité, que depuis que des fêtes de ce genre se célèbrent dans l'arrondissement, aucune jusqu'à ce jour n'a été ni aussi brillante, ni aussi animée que celle à laquelle nous venons d'assister, sans parler de son utilité réelle qui n'est, nous en sommes persuadés, contestée par personne.

Nous ne décrivons point ici, les impressions favorables que nous avons éprouvées, pendant cette journée passée au milieu d'une population si heureuse, qui témoigne si hautement de sa vive reconnaissance pour les membres du Comice qui ont entrepris la tâche si difficile, mais si glorieuse d'améliorer sa position en améliorant son agriculture; de son vif désir de s'instruire par son empressement à exposer ses produits dans un concours général, seul moyen de les apprécier, en les comparant, et de se rendre compte des progrès que l'on fait chaque année. Nous dirons seulement que parmi les personnes haut placées, qui sont venues prendre part à ces plaisirs champêtres, on remarquait avec la plus grande satisfaction M. le Sous-Préfet, M. le Procureur Impérial, M. le Député de l'arrondissement, M. le président de la Société d'Agriculture, plusieurs membres des conseils de département et d'arrondissement, un grand nombre d'ecclésiastiques, dont la présence, dans cette circonstance est une preuve d'un vif intérêt qu'ils portent à l'amélioration de l'agriculture.

La fête a commencé par un concours de labourage : trente laboureurs au moins conduisant des charrues attelées de deux à quatre bœufs, rangés en bataille sur le lieu du concours, attendaient pour entrer en lice le signal qui leur a été donné aussitôt l'arrivée de M. le Sous-Préfet. C'était un spectacle qui ne manquait pas d'un certain intérêt, que celui qu'offraient ces braves laboureurs traçant leurs sillons avec cette aisance, cette précision, qui prouvent qu'ils sont extrêmement familiarisés avec la charrue, sans que l'exécution de ce travail ait eu à en souffrir,

car chacun a pu se rendre compte combien cette partie de l'agriculture, dont l'influence sur la production est si grande a fait de progrès depuis quelques années.

A côté du concours de labourage se trouvait l'exposition des produits de l'agriculture. Les races bovine et chevaline occupaient une large place; la race bovine surtout, dont l'amélioration est si sensible, mais ce qui fixait le plus particulièrement l'attention générale, était une partie de Cocons, exposée par M^{me} Massire, de St-Just-la-Pendue, obtenus par des vers à soie élevés avec des mûriers palmés l'année dernière : ceci prouve une fois de plus que la culture du mûrier n'est pas impossible dans nos contrées, et que les agriculteurs, qui s'y adonnent, se créent une nouvelle source de prospérité. A côté de ce dernier produit se trouvait une gerbe d'une nouvelle variété de froment, cultivée par M. Goninard, de Vendanges. Cette nouvelle variété dont nous regrettons de ne savoir le nom, a les épis beaucoup plus gros, beaucoup plus fournis que celle que nous avons l'habitude de cultiver; il est à désirer que le Comice agricole, dont le dévouement aux véritables progrès ne s'est jamais démenti un seul instant, porte son attention vers la culture graminée.

MM. du Collège de Roanne, ont ensuite présenté une grappe de raisin atteinte par la maladie, dont ils ont arrêté les progrès, en la saupoudrant avec de la chaux éteinte. Cette expérience, il est vrai, a besoin d'être renouvelée sur une certaine échelle, afin de s'assurer de son efficacité; mais elle prouve que ces Messieurs, tout en s'occupant avec succès de l'enseignement, emploient très utilement leurs moments de loisirs à faire des expériences dont les résultats seraient immenses, si elles se confirmaient. Ces Messieurs méritent en même temps que nos remerciements, nos sincères félicitations.

Ajoutons que pendant toute la durée du concours, le public a été agréablement récréé par une excellente musique exécutée par la Société Philharmonique de Saint-Symphorien, qui ne laisse jamais échapper une occasion de se rendre utile. Ces Messieurs méritent des remerciements bien sincères de la part de leurs concitoyens. On a ensuite procédé à la distribution des primes.

Les autorités et les membres du Bureau ont pris place sur l'estrade dressée sur la place publique, décorée avec beaucoup de goût et de simplicité. M. Dechastelus,

juges de paix, et membre du conseil général, a ouvert la séance par un discours, qui a été fortement applaudi et que nous donnons ci-dessous textuellement.

MESSIEURS,

L'agriculture aujourd'hui plus que jamais appelée à elle tous les hommes utiles, quelle soit la spécialité de leurs connaissances; entourée de toutes les sciences, servie par les cœurs dévoués et intelligents, elle doit présider aux destinées de l'humanité, par la fécondité qui éloigne la misère et par la moralité qui naît du travail.

Nous tous, Messieurs, dont le concours est assuré aux intérêts agricoles, rejoignons-nous du progrès continu dont nous sommes les témoins, encourageons autour de nous tous les efforts, tous les essais qui peuvent tendre à ce but d'amélioration, en propageant l'usage des moyens de production que l'expérience a démontrés les plus féconds et les plus économiques; car le problème à résoudre, en présence d'une population qui s'accroît sans cesse et des besoins nouveaux qui se multiplient, est de produire beaucoup, et au plus bas prix possible.

Appelons donc à nous tous les hommes de ce canton et des cantons voisins, qui honorent l'agriculture par la pratique; qu'ils entrent en communion de pensées et d'actions avec nous, et ils comprendront que tous gagnent à cette mise en commun des connaissances de tous, où l'on prend et l'on donne par un échange heureux, qui se traduit toujours au moins en bienveillants rapports pour l'agriculture, qui est de tous les travailleurs le plus utile et le plus modeste.

Continuons, Messieurs, à encourager les services longs et honnêtes des serviteurs à gage. Avant d'obtenir l'honneur des récompenses publiques, que nous leur décernons, ils ont joui déjà de celle bien douce d'être devenus, pour ainsi dire, des membres des familles auxquelles ils se sont attachés, dont ils ont surveillé et fait prospérer les intérêts. Dans ce noble pays de France, où tant de préjugés ont été vaincus, l'estime publique ne se refuse pas plus au serviteur qu'à celui qui loue ses services; la loi les protège également et détermine leurs droits, sans distinction de personne et de position.

Combien ne voyons-nous pas, de nos jours, de serviteurs économiques et prévoyants, devenus possesseurs du sol et patrons d'autres serviteurs! qu'ils se rappellent, cœur à cœur, leur condition première; qu'ils exigent à leur tour que ce qui est juste et honnête, qu'ils n'oublient pas surtout que c'est en respectant son semblable, dans sa dignité d'homme, qu'on le maintient probe, laborieux, et qu'on lui apprend aussi à aimer et à respecter ceux qui lui rendent ses services.

L'élevage du bétail, cette industrie, la plus riche parce qu'elle est la plus fécondante de l'agriculture, a été et sera désormais l'objet de tous nos soins; elle se lie étroitement à la nécessité de l'amélioration de nos races.

Ce qui se passe sous nos yeux, ne tend-il pas à nous démontrer que l'alimentation par la viande s'est généralisée et est devenue un besoin, même pour la population des campagnes? Félicitons-nous-en, Messieurs, puisqu'elle doit connaître son bien-être matériel et devenir une des branches les plus productives de l'agriculture.

Est-il donc difficile de reconnaître que les frais de culture vont croissant en nos cantons, par le haut prix du salaire, comparé au faible rendement

PRIX DE L'ABONNEMENT :

En France et dans le département : 1 an, 10 fr.
6 mois, 6 fr.
Hors du département : 1 an, 12 fr.

Annances, 25 c. — Reclames, 50 c.
Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Éditeurs.
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

des céréales, et qu'il y a un avantage immense pour l'agriculteur à diminuer l'étendue de son sol arable, pour le transformer en prairies de toutes natures, permanentes surtout, toutes les fois qu'il peut rencontrer des conditions de succès.

Avec cette direction donnée à la culture, vous pourrez subvenir aux besoins de l'alimentation par le bétail, diminuer sensiblement vos frais de production et obtenir un rendement supérieur aux réelles, par l'application plus large, des engrais de vents abondants.
Notre très honorable Président, Messieurs, vous dira bien mieux que je ne saurais le faire, nos vœux et nos espérances.
Grâce soient rendues au Gouvernement, pour tous les secours, qui nous sont venus de lui et qu'il nous continuera sans doute. L'emploi en est toujours heureux et fécond dans ce canton, qui ne fait point défaut à sa pensée, quand il s'agit de zèle et de dévouement à la chose publique.

Messieurs, continuons à honorer l'agriculture, à la servir de tous nos efforts; aidons, encourageons l'agriculteur, il est l'ouvrier de la Providence, comme il est celui de la société.

M. Goupat, président du Comice, a ensuite pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

Cette année encore, grâce à la munificence du gouvernement de l'Empereur et à la solvabilité qui nous était accordée par l'autorité départementale, il nous a été possible de réunir à ce concours l'élite des cultivateurs de notre canton; avec nous vous vous êtes félicités de la perfection des labours, des progrès faits dans l'élevage des bestiaux, enfin de cet entraînement et de cette émulation qui sont l'âme et le ressort de nos fêtes agricoles. Plus heureux que l'année dernière, et grâce à l'époque plus favorable qui a été choisie, nous voyons notre réunion honorée par la présence du premier administrateur de notre arrondissement, si zélé, si éclairé, toujours prêt à porter ses pas là où il y a quelque bien à faire ou à encourager; de notre député, toujours prêt à rendre service à ses concitoyens et à s'occuper de nos intérêts; du respectable magistrat, chef du parquet du tribunal de Roanne, et qui, presque notre compatriote, veut nous prouver sa bienveillance pour nos intérêts; de notre juge de paix, si aimé et si estimé de tous. Combien ne devons-nous pas nous féliciter de voir réunis ici et des membres du respectable conseil de notre canton, qui sont venus nous témoigner que si leur ministère s'exerce d'abord dans la sphère plus élevée des intérêts moraux, ils savent les bien aussi dans leur charité bienveillante, compatir aux besoins des ouvriers, et coopérer à l'amélioration des intérêts matériels; et des chefs si distingués des autres sociétés agricoles de l'arrondissement, et tant d'hommes si honorables, soit étrangers au canton, soit du canton même, tous animés de l'amour de la patrie et de zèle pour le bien public, s'empressant à l'envi de prouver leur prédilection pour le plus modeste, mais le plus utile de tous les arts. C'est un besoin pour les hommes de se réunir, de s'encourager et de s'exercer à faire mieux.

L'armée à ses revues et ses exercices militaires; les chemins de fer, leur inauguration, souvent illustrée par la présence du souverain lui-même; le commerce, l'industrie, les arts ont leurs expositions, devenues gigantesques et féériques, embrassant le monde entier; les maisons d'éducation ont

caractère des bizarreries inexplicables aux yeux du monde. Ainsi, par exemple, aux bals de la cour, Henry ne dansait qu'avec répugnance, et seulement quand il en recevait l'ordre; caprice vraiment condamnable, car ce jeune gentilhomme approchait, par sa manière de danser, de la grâce et de la noblesse de Louis XIV. Toutes les femmes s'accordaient à faire son éloge, et de très grandes dames, dit-on, se seraient fait un cas de conscience de le laisser mourir de chagrin à leurs pieds, s'il avait voulu s'y jeter. Henry de M... avait de la fierté énormément, mais de la tristesse au fond du cœur, beaucoup plus encore.

Dans la nuit dont il est ici question, M. le premier page du roi avait pris sans doute la résolution de ne pas se coucher; il avait aussi à s'occuper d'une dépêche très diplomatique; seulement elle était d'un autre genre que celle du portefeuille de Sa Majesté; cette dépêche, avait été écrite de sa main. Après l'avoir lue, Henry fut pris d'un mouvement de désespoir, et il l'avait brûlée à la flamme de sa bougie; c'était là sans doute la cause de cette clarté éphémère qui illumina un instant les vitres de cette fenêtre, l'air donnait sur la cour de marbre, et que nous a-bais aperçue par hasard.

M. Henry de M... venait donc, après un profond soupir et dans un accès d'impatience fébrile, de brûler ce qu'il avait écrit, c'est-à-dire, une déclaration d'amour, et des plus passionnées. Hélas! mon Dieu! cette *dépêche* là, avait même été rédigée sous le souffle ardent de la poésie. L'écrit était en vers.

Henry quitta brusquement son habit d'amaré de galons d'or, ses aiguillettes, son contour, et, tout honte encore, il se mit à se promener en long et en large dans sa nouvelle chambre de Ver-

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS.

LE PAGE DU ROI.

Le roi Louis XIII acheta, en 1627, la terre de Versailles, au prix de vingt mille écus, et il y fit construire un petit château qui n'était qu'un rendez-vous de chasse. Bassompierre, l'appela alors le *château de Versailles*; Jules Mazarin et André Le Nôtre lui donnèrent depuis un fier démenti.

En printemps de l'année 1662, une grande nouvelle courut dans toutes les villes et toutes les châtellenies du royaume de France. Le roi Louis XIV et sa cour quittaient les résidences de St-Germain-en-Laye et de Fontainebleau, et allaient s'établir au magnifique château de Versailles. Ce fut là le sujet de toutes les conversations. Bien des barons, bien des marquis, au fond de leur province, soupirent de regret, en songeant qu'ils manquaient aux premières fêtes données dans la nouvelle résidence royale, palais miraculeux qui leur apparaissait de loin, à travers le brouillard doré des illusions, comme un château de fée dans les nuages prismatiques d'un beau soleil couchant.

Le roi et la reine Marie-Thérèse arrivèrent à Versailles dans l'après-midi d'une belle journée de mai, avec leur suite de princes, de dames, de pages et de gardes du corps. Louis XIV prit possession de son *château*; il s'y trouvait l'aise; sa résidence nouvelle était en harmonie avec sa grandeur royale; les réceptions n'eurent point lieu ce jour-là. La cour dîna dans les petits appartements, et le *cercle* devait se tenir chez la reine, sans le

cérémonial officiel. Le roi parcourut tout le château et le parc, entouré de ses courtisans; M. de Colbert, M. Mazarin et Le Nôtre lui en faisaient les honneurs. Quand le soir fut venu, Louis XIV fit ouvrir un des balcons de la galerie des glaces, pour jouir, avec sa cour, du beau spectacle du soleil couchant sur le parc et le grand bassin. La résidence royale émettait de gloire, et le roi heureux, on le voyait, se retournant vers Mazarin et Le Nôtre, leur dit ces paroles qui, dans sa bouche, étaient un très grand éloge : « Messieurs, cela est beau, » phrase habituelle de Louis XIV dans ses moments d'admiration.

A onze heures du soir, le roi quitta le cercle de la reine, et il se retira dans son appartement, c'est-à-dire, dans cette magnifique chambre royale que nous admirons encore et dont les trois fenêtres à balcon donnaient sur la cour de marbre. Là il congédia le premier gentilhomme de sa suite, et il demanda son porte-feuille et passa dans le grand cabinet, attenant à la chambre à coucher. Saint-George, son valet de chambre ordinaire, attendit ses ordres en préparant le *coucher* du roi.

Louis XIV prit divers papiers dans le porte-feuille, il s'assit devant la grande table ronde couverte d'un tapis de velours rouge d'or, et aux bords d'un candélabre à dix branches, il se mit à lire des dépêches; tout-à-coup il recommanda à Saint-George d'introduire dans le cabinet un courrier qui l'attendait dans la nuit; dans même ajouta-t-il, que je serais au lit, et qu'il ne faut pas que le roi soit fatigué. Au bout de dix minutes, un peu alourdi par la lecture des dépêches, diplomatiques (elles ont quelquefois certaine vertu soporifique), il s'assoupit dans son grand fauteuil, et finit par s'endormir. Quelqu'un vint à ce moment-là, et

meil des rois est le repos du monde! Il eût été fâcheux, on en conviendra pour la gloire et la prospérité de la France, que le roi Louis XIV eût dormi dans certaines occasions. La philosophie de l'histoire aurait encore bien des choses à nous apprendre sur ce point-là. Mais passons; nous écrivons une simple nouvelle historique.

Or, pendant que le roi dormait d'un si bon sommeil en face des dépêches des diverses chancelleries de l'Europe, tout était rentré dans le silence au château de Versailles. Quelques valets seuls erraient encore dans les immenses corridors, et, par intervalles, les chevaux des vedettes piaffaient au loin dans les cours. Aux clartés de la lune s'unissaient les lueurs des fanaux, et il en résultait un jour fantastique qui colorait de teintes bizarres les grandes colonnes et les frises dentelées du château royal.

Cependant, à l'une des fenêtres ovales, près des combles du toit, parut un moment une clarté fugitive, comme une flamme phosphorique, qui naît et meurt en un instant. Un jeune homme occupait cette chambre haute, située au-dessus des appartements royaux; ce jeune homme était le premier page de Sa Majesté. Qu'importe son nom, puisqu'il n'a marqué que d'une manière accidentelle dans l'histoire du grand règne? Le comte Henri de M... était âgé de dix-neuf ans, et il était à la veille d'obtenir une compagnie de cavalerie. Le roi l'aimait; il était si intelligent, si dévoué, ce jeune homme! il avait si bonne mine à cheval! à la chasse, il était si audacieux! et puis M. le premier page du roi était un messager d'une clarté à toute épreuve. Ajoutons, pour l'intelligence de ce récit, que, malgré tous les avantages de sa position, Henry de M... avait cependant dans le

eurs exercices publics; la magistrature a ses grands jours, ses jours de rentrées solennelles; l'agriculture admise même aux expositions générales, a aussi ses grands concours; Nevers, Lyon, Orléans, Versailles ont prouvé ce qu'elle pouvait en France. Plus modeste, comme il convient à sa position, mais non moins plein d'ardeur, notre pays a pu avoir aussi ses jours de fête et d'encouragement. Le canton de Saint-Symphorien-de-Lay semble choisi tout exprès, Messieurs, comme modèle d'union entre l'industrie commerciale et la culture du sol. Si la première de ces deux branches de la richesse publique enlève quelques bras à la seconde, celle-ci supplée au défaut par la vigueur et l'intelligence de nos propriétaires, fermiers et cultivateurs. L'énergie de leur volonté, leur patiente économie, l'amour du travail inspiré à leur famille souvent nombreuse, voilà les ressources qui aident à surmonter tous les obstacles. La consommation augmentée par l'activité industrielle facilite l'écoulement des produits du sol; les marchés de St-Symphorien et de Neulize sont de précieux débouchés. L'usage des instruments économiques qui commencent à se propager, opérera un lien de plus entre l'industrie et l'agriculture. Les machines à battre le blé se sont multipliées cette année; le comice en a acquis un modèle. Il est un autre instrument dont l'utilité sera spécialement appréciée cette année; c'est le trieur des grains; le comice en a acheté un modèle pour l'envoyer successivement dans toutes les communes du canton. N'avez-vous pas remarqué, Messieurs, combien, cette année, les mauvaises herbes, la nielle surtout, ont été visibles. Le trieur purgera les grains de semence de toutes les graines de plantes nuisibles; nous engageons donc instantanément les cultivateurs à profiter de la dépense que le comice a faite pour cet objet.

On a fait aussi, dans le canton, l'essai de la faux à rateau, pour moissonner les grains; c'est une épreuve à étudier encore pour savoir si elle réussira dans nos pays.

Nos concours, Messieurs, ne sont pas de simples fêtes agricoles; ils sont, ainsi que les comices, des réunions dont le but est sérieux, et dont les résultats peuvent être importants pour le pays. Avec l'augmentation croissante de la population, avec le besoin du bien-être si naturel à tous les hommes, la vie à bon marché est devenue le premier des intérêts matériels. Mais ce problème est loin d'être résolu; l'activité énorme qui se développe dans notre pays depuis qu'il lui a été donné de jouir du calme et du repos, cette activité décuple la consommation et amène des besoins plus grands pour l'entretien et le soutien des classes ouvrières. La viande qui est un aliment si réparateur, si nécessaire aux ouvriers des fabriques; la viande est trop rare, et son prix a baissé. Si depuis plusieurs années on avait suivi avec plus de constance les conseils des comices; si l'on avait fait beaucoup de fourrage, on recueillerait aujourd'hui le fruit des avances et des peines consacrées à cette amélioration; avec plus de foin, avec des assolements plus réguliers, l'intempérie des saisons aurait moins de prises sur les récoltes.

Espérons, Messieurs, que les vrais principes de l'agriculture pénétreront enfin dans la masse des cultivateurs. Les circonstances n'ont jamais été plus favorables pour eux; tout va bien, et les débouchés sont faciles.

Continuons, Messieurs, à nous réunir et à nous encourager; magistrats, propriétaires, fermiers, colons et ouvriers, quoi de plus consolant que ces réunions: c'est bien là de la vraie fraternité, non de celle qui se crée dans les clubs ou s'étale dans les journaux pour se réaliser à coups de fusils dans la rue; mais de celle qui se résume en bienfaits de la part du gouvernement et des personnes aisées, en reconnaissance et en bons sentiments de la part des ouvriers, preuve de notre bienveillance mutuelle entre tous.

Un mot encore, Messieurs: j'ai à exprimer la reconnaissance du comice à MM. les experts, chargés de distribuer les primes, et à MM. Durand et Belle, membres du bureau, qui ont organisé le concours, dont nous admirons et l'ordre et la bonne disposition; il m'est permis à moi qui n'ai rien fait d'être l'interprète de ces sentiments.

Enfin, Messieurs, nous devons aussi des remerciements à MM. les commissaires du banquet; tout à l'heure nous ratifierons à bon escient cet éloge.

Après la lecture de ces discours accueillis avec les marques les plus sympathiques, M. le Secrétaire a proclamé les noms des lauréats que nous donnons plus loin. Disons seulement que cette cérémonie s'est faite avec une solennité, une dignité qui, tout en rehaussant le mérite des personnes honorables qui ont su fixer l'attention de leurs concitoyens et mériter les récom-

saillies; il n'en avait pas même remarqué l'ameublement: un lit était placé contre le mur du fond. Henry s'en aperçut, quand il voulut prier et quand il eut besoin de se jeter à genoux et de cacher son visage. Le pauvre enfant était perdu dans un monde de rêveries ardentes mêlées de larmes, lorsque quelqu'un frappa légèrement à la porte de sa chambre. Le page se releva vivement et ouvrit. Ce fut Saint-George, le valet de chambre du roi, qui entra:

— Monsieur le comte, dit Saint-George, le roi vous demande à l'instant même.

— Vraiment, répondit le page en passant son habit et en accrochant son ceinturon, Sa Majesté ne dort pas?

— Sa Majesté s'occupe de ses dépêches dans le grand cabinet.

— Ah! ha! pensa Henry, c'est absolument ce que je faisais. Allez, monsieur, je vous suis.

Le valet de chambre se retira. M. de M... décrocha son épée, il la passa dans son ceinturon, il prit son chapeau galonné, et, cinq minutes après, il était sur le seuil de la porte du grand cabinet.

— C'est à merveille! dit Louis XIV qui écrivait une lettre... Entrez. Vous voilà déjà botté et prêt à partir?... Vous allez prendre un cheval... Je veux une réponse dans deux heures et demie; vous avez assez de temps... et d'ailleurs vous montez le mieux du monde... Tenez, voici.

Tout cela avait été dit en pliant la lettre et en y apposant un gros cachet de cire rouge.

— A propos, dit le roi, quel cheval montiez-vous donc ce matin en escortant?

— Sire, répondit le page, un des six chevaux que lesoltan a envoyés à votre Majesté, un cheval persan ou plutôt circassien.

penses qui leur ont été décernées, ne manque pas de faire le plus grand honneur au canton de St-Symphorien.

La fête s'est ensuite terminée par un banquet, auquel ont pris part plus de 150 convives. Pendant tout le temps du dîner la gaieté la plus franche, la cordialité la plus vraie n'a cessé de régner; on eût dit un dîner d'amis. Au dessert, M. le Sous-Préfet s'est levé et a porté un toast à l'Empereur et à la prospérité du Comice. Nous regrettons bien sincèrement de ne pouvoir reproduire textuellement les quelques paroles qu'a prononcées M. le Sous-Préfet; ce que nous pouvons dire, c'est qu'elles ont été dites avec un à-propos, une conviction d'âme qui ont produit la plus vive impression: aussi ont-elles été accueillies par les plus vifs applaudissements.

M. Du Marais, représentant de l'arrondissement au corps législatif, a ensuite porté le toast suivant:

Je vous remercie de m'avoir invité à cette fête agricole, j'aime l'agriculture comme le premier des arts: c'est elle qui nourrit les peuples et leur fournit tous les éléments de leurs richesses. C'est en même temps dans les campagnes que l'on trouve les mœurs les plus pures et les meilleurs sentiments. Aussi ces entelles qui ont montré le plus de sympathie pour Louis-Napoléon, et qui lui ont donné l'unanimité de leurs suffrages. Je crois donc répondre à ces heureuses dispositions en vous proposant ce toast.

A la longue durée de notre nouvelle dynastie impériale! elle seule pouvait rallier les Français divisés par tant de révolutions et de mauvaises passions. Deux Napoléons ont pris les rênes du gouvernement dans nos plus mauvais jours et l'on a vu aussitôt succéder à tant de maux et de désordres une étonnante prospérité et une grande confiance dans l'avenir. C'est que la France sentait que la Providence leur avait prodigué tous les dons qui distinguent les fondateurs des empires. Honneur aussi à la jeune et belle compagne, que Louis-Napoléon a fait asseoir avec lui sur le trône; jamais femme ne fut plus digne de porter une couronne, tous ceux qui la voient admirent sa rare beauté, tous ceux qui la connaissent vantent la noblesse de ses sentiments, la bonté de son cœur, et l'amabilité de son esprit. Puisse-t-elle bientôt donner à la France un prince qui perpétue cette dynastie déjà consacrée par tant de gloire et par huit millions de suffrages!

Ces paroles prononcées avec beaucoup de dignité et de conviction ont été accueillies par des applaudissements redoublés. M. Coupat s'est ensuite levé pour porter un toast aux nobles convives qui ont bien voulu honorer de leur présence la fête que leur a offerte le Comice. M. Coupat a trouvé le moyen de dire à chacun de ces Messieurs, des paroles élogieuses sans que leur modestie bien connue ait eu à en souffrir: aussi ont-elles été accueillies par des témoignages non équivoques de vive sympathie.

Après ce dernier toast, chaque convive allait se retirer lorsque M. Verrière, notaire à St-Symphorien et membre du conseil d'arrondissement, s'est levée pour porter un toast à l'honorable président du Comice, M. Coupat. M. Verrière, dans une improvisation heureuse, a dit de M. Coupat les choses les plus flatteuses, mais les plus vraies, qui ont fait le plus grand plaisir à l'assemblée qui les a couvertes d'applaudissements.

Chacun s'est ensuite retiré de la salle du banquet, emportant dans son cœur, nous en sommes persuadés, une agréable impression de la journée qu'il venait de passer, nous dirons presque en famille. Quant à nous, témoins oculaires de cette fête brillante, nous ne terminerons pas notre narration sans adresser nos félicitations bien sincères à MM. les membres du Comice et pour l'accueil gracieux et empressé qu'ils ont fait à tous leurs convives

— Oui, d'une très-belle race, dit le roi; mais c'est un cheval dangereux; il ne vaut rien pour l'escorte, il n'est pas dressé.

— Je m'en charge, sire: c'est le cheval le plus vite de l'écurie; quant à ses défauts... on les réduira.

— Et c'est vous que M. le premier écuyer a chargé de cela?

— Oui, sire, j'ai demandé cette faveur à M. le premier écuyer.

— La faveur de vous casser le cou?

— Pour le service du roi.

— Mon ami, je n'accepte pas cela. Réservez-vous pour l'ennemi.

— Mais, Sire, c'est le cheval le plus vite et le plus vigoureux; avec lui, je serai de retour dans deux heures si le roi m'envoie à Paris.

— Vous allez à Saint-Germain, dit Louis XIV. Voici la lettre: remettez-la, vous-même, si cela est possible. Dans tous les cas, sachez des nouvelles de celle à qui j'écris, laissez la lettre et revenez sur-le-champ. Adieu... je suis content de vous.

Le page prit la lettre; il salua et sortit du grand cabinet, suivi de Saint-George jusqu'à l'antichambre. Là Henry, voyant qu'on avait refermé la porte, prit en toute hâte le chemin du petit escalier et remonta chez lui d'un pas furtif et rapide; arrivé dans sa chambre, il saisit une plume et d'une main fébrile écrivit quelques lignes, puis il cacheta sa lettre d'une belle cire rouge; seulement, cette lettre resta sans adresse. Cela fait avec une rapidité et une énergie incroyables, M. le premier page du roi mit dans sa poche la lettre royale et la sienne, et il se hâta de se rendre aux petites écuries, où il demanda un cheval pour le service de Sa Majesté; les piqueurs virent

et pour le zèle empressé qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur tâche. Puissent tous les cantons de l'arrondissement, à l'exemple de celui de St-Symphorien, préparer à l'avenir des fêtes aussi agréables, aussi utiles à leurs concitoyens, et ils acquerront les mêmes droits à notre estime, à notre considération que ces Messieurs de St-Symphorien. Sauzon.

PROGRAMME DE LA DISTRIBUTION DES PRIMES.

PRIMES avec médaille en bronze décernées aux cultivateurs qui se sont le plus distingués dans l'exploitation de leurs fermes, sous tous les rapports dans les communes dont les noms suivent.

Commune de Chirassimont.

Prix: veuve Dubessy, fermière chez M. François Noyel.

Mention honorable: Charlotte Cherpin, veuve Saunier, fermière de M^{lle} Gouttenoire.

Commune de Neaux.

Prix: Claude Cote, fermier chez M. Gontier. Mention honorable: George Givre, fermier chez M. Cortey.

Commune de Régnay.

Prix: Charles Vadon, fermier chez M. Rochard.

Mention honorable: Pierre Pontille, fermier chez M. Moraud de Jouffray.

Commune de St-Priest-la-Roche.

Prix: Benoît Palluet, fermier chez M. Rieux Tixier.

Mention honorable: Barthélemy Granger, fermier chez M. Bouvet.

Commune de Vendranges.

Prix: Claude Chanière, fermier chez M. Clément Gouttenoire.

Mention honorable: Jean Rochard, fermier de M^{me} veuve Philibert.

PRIMES avec médaille en bronze décernées aux meilleurs domestiques des deux sexes des communes dont les noms suivent.

Commune de Cordelles.

Prix: Marie Forges, domestique chez M. l'abbé Poussel.

Commune de St-Priest-la-Roche.

Prix: Antoine Gourlat, domestique chez M. Benoît Romagny.

Commune de Chirassimont.

Prix: Antoinette Gonin, domestique chez M. Claude Lapaury.

Commune de Neulize.

Prix: Françoise Galéas, domestique chez M. Antoine Andéry.

Commune de St-Cyr-de-Favière.

Prix: Georges Marcel, domestique chez M^{me} veuve Crumel.

Commune de Vendranges.

Prix: François Puissant, domestique chez M. Claude Chanière.

Commune de Croizet.

Prix: Claude Montagne, chez M. Claude Cherpin.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Labourage à 4 bœufs.

1^{er} Prix: Lassonnery, propriétaire à Neaux.

2^{ème} Prix: Chaume, fermier à Neaux.

Labourage à 2 bœufs.

1^{er} Prix: (ex æquo) Michel Galichet, et Pivot Jean, à St-Symphorien.

2^{ème} Prix: Marcellin Claude et Garnier Jean, à St-Symphorien.

PRIMES pour l'amélioration des races bovine, chevaline, porcine et ovine.

RACE BOVINE.

Taureaux.

1^{er} Prix: Grumel, fermier à la Verpillière.

2^{ème} Prix: Roche Léonard, de St-Symphorien.

Génisses.

1^{er} Prix: Fonillat, fermier à St-Symphorien.

2^{ème} Prix: Imbert, fermier à St-Symphorien.

Mention honorable: M. Clément Gouttenoire, au château de Percy.

RACE CHEVALINE.

1^{er} Prix: Chassagne Claude, à St-Symphorien.

2^{ème} Prix: Belon de St-Cyr-de-Favière.

3^{ème} Prix: Marcellin de St-Symphorien.

RACE PORCINE.

Prix unique: Vadoux, propriétaire, et Roche Léonard, fermier à St-Symphorien.

RACE OVINE.

Prix unique: Cortey Joseph, fermier à St-Symphorien.

PRIMES offertes par la Société d'agriculture de Roanne aux cultivateurs qui ont moissonné la plus grande quantité de céréales avec la faux à rateau.

1^{er} Prix: Cholleton Louis, de St-Priest-la-Roche.

2^{ème} Prix: Margotton Antoine, de Ste Marguerite-de-Neaux.

3^{ème} Prix: Copin Claude, de St-Priest-la-Roche.

PRIMES DE SÉRICICULTURE.

Prix unique: Claudine Missire, de St-Just-la-Pendue.

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

Prix unique: Gonindard Antoine, de Vendranges, pour importation d'un nouveau froment.

Actes administratifs.

PRÉFECTURE DE LA LOIRE.

Ouverture de la Chasse.

LE PRÉFET de la Loire, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 3 mai 1844;

Vu l'avis du conseil général, sur les modes exceptionnels de chasse pouvant être autorisés dans le département de la Loire;

ARRÊTE:

Art. 1^{er} La chasse sera ouverte dans toute l'étendue du département de la Loire le 1^{er} septembre prochain.

Art. 2. Il pourra être fait usage pour la chasse aux grives, même lorsque la terre sera couverte de neige, de pièges dits trébuchets, ou de lacets placés sur les arbres.

Art. 3. Il sera permis de chasser les alouettes avec le fusil et à l'aide du miroir.

Sont d'ailleurs maintenues les dispositions de l'arrêté de notre prédécesseur, du 10 septembre 1851, approuvé par M. le ministre de l'intérieur, et qui autorise la destruction des alouettes du 20 septembre au 10 novembre, à l'aide de filets dont les mailles doivent avoir au moins 30 millimètres de côté, mais seulement par les propriétaires, fermiers ou ayant-droit.

Art. 4. Sauf l'exception énoncée en l'article 2 ci-dessus, la chasse sera interdite sur les terrains qui seront couverts de neige. Néanmoins cette interdiction n'existera pas pour la chasse du gibier d'eau, pourvu qu'elle soit restreinte à un rayon de 50 mètres du bord des étangs, fleuves ou rivières.

Art. 5. Les contraventions à la loi et au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, lesquels devront sous peine de nullité, être affirmés dans les 24 heures devant le juge de paix du canton ou son suppléant, ou devant le maire, soit de la commune où réside l'argent verbalisant, soit de celle où le délit a été commis.

Art. 6. Des gratifications seront accordées aux gardes et aux gendarmes qui auront constaté les délits.

Art. 7. Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes du département. Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs.

Montbrison, le 4 août 1853.

Le Préfet de la Loire, H. PONSARD.

la revoir de bien longtemps! moi qui me désolais du départ de la cour pour Versailles, que je regardais comme un lieu d'exil affreux! Je la reverrai cette nuit même! Oh! je suis sûr qu'elle voudra recevoir le premier page du roi... Oui, mais ce n'est pas pour moi, ce n'est pas pour Henry de M... qu'elle interrompra son sommeil et viendra dans un salon me parler d'elle, de ses tristesses, de ses craintes, de son amour... Ah! qu'il est heureux, ce roi de France! et comme je lui chercherais querelle de bon cœur, si ce n'était une espèce de Jupiter olympien, inattaquable dans sa gloire! Quelle étrange situation! J'aime le roi, je le servirai fidèlement jusqu'au dernier soupir, et cependant, dix fois par jour, je me sens pris contre lui d'un accès de colère effroyable... Il est aimé! Voilà son crime à mes yeux, et celle qui l'aime est l'idéal de mon cœur. L'enchantement de mon esprit. Quel affreux supplice! Etre obligé, par mon service même, de lui porter des lettres de tendresse de son amant couronné! Ah! si je pouvais détrôner Louis XIV dans ce cœur-là!... quand ce ne serait que pour une heure! que je serais heureux de mourir après cette victoire!... N'imprimez, allons toujours! allons nous enivrer encore des regards de ces beaux yeux bleus comme le firmament, purs et brillants comme les étoiles.

Et le cheval vigoureusement lancé fournissait sa carrière sous la main et la volonté du cavalier le plus déterminé à arriver à son but. Il était environ une heure du matin, quand Henry de M... traversa la ville de Saint-Germain-en-Laye; il se dirigea vers le château où les gardes du régiment du roi (Gardes françaises) le reconnurent et le laissèrent entrer. Il livra son cheval couvert d'écumine à des palfreniers en leur disant;

Chronique locale.

AVIS.

Le public est prévenu, que la dernière levée de la boîte supplémentaire pour le premier ordinaire de Paris et route a lieu à 10 heures du matin à la boîte supplémentaire, et à 10 heures et 1/2 à la boîte du bureau.

Ce second ordinaire comprend, St-Germain-Lespinasse, Lapacaudière, St-Martin-d'Estreux, Moulins, Nevers, Bourges, Orléans, Briare, Tours, Paris.

Pour le second ordinaire.

La levée de la boîte supplémentaire a lieu à 8 heures 1/2 du soir, celle du bureau à 9 heures.

Ce second ordinaire comprend, Paris, deuxième envoi, Moulins, deuxième envoi, Varennes, Cusset, Vichy, St-Pourcain, Gannat, Riom, Clermont-Ferrand, St-Gérard-le-Puy, Lapacaudière, deuxième envoi, Jaligny, Donjon, Mayet-de-Montagne.

A partir du 1^{er} septembre il sera établi un second ordinaire pour Tarare, Saint-Symphorien-de-Lay.

Les dernières levées des boîtes pour ces destinations auront lieu à la même heure que celles pour Paris, premier ordinaire.

Pour St-Etienne, Montbrison et route, Boën et route, Clermont-Ferrand, pre-ordinaire, Thiers, Maringues, Noirétable, St-Just-en-Chevalet.

Les dernières levées ont également lieu à la même heure, que le premier ordinaire de Paris.

Rien n'est changé pour le départ de Lyon et route.

— La distribution des prix aux élèves des écoles communales tenues par les frères de la Doctrine Chrétienne et par les sœurs de St-Charles, a eu lieu cette semaine, au milieu d'une grande affluence. Les principales autorités de la ville. MM. les Curés, le Sous-Préfet, le Procureur impérial, le Maire assistaient à cette cérémonie.

Depuis trois ou quatre jours on aperçoit au couchant de notre ville, une comète qui a été également remarquée à Lyon et à St-Etienne. Lundi dernier, à l'Académie des sciences, M. Arago a dit qu'elle avait été simultanément découverte par plusieurs observateurs dès la soirée du 19, et qu'elle sera visible pendant plusieurs jours au nord, dans le pied de la grande Oarse.

Nous pensons que c'est la comète découverte et décrite par Biela en 1826, qui achève son orbite en six ans 3/4. C'est cette même comète qui effraya si fort quelques personnes, parce qu'on avait annoncé qu'elle viendrait choquer la terre à son retour en 1832.

— L'Académie française a tenu jeudi sa séance solennelle de chaque année. M. Viennet, directeur, présidait : M. Villemain, secrétaire perpétuel, a fait le rapport sur les concours et les prix proposés pour 1854 et 1855. M. Viennet, a ensuite prononcé un discours sur les prix de vertu, et ces prix ont été délivrés.

Dans cette séance l'Académie a décerné une médaille de la valeur de 1500 francs, à notre compatriote, M. Victor de la Prade, pour l'œuvre si remarquable qu'il a publiée sous le titre de *Poèmes évangéliques*.

— Dans trois quarts d'heure, je serai ici, ayez soin de ce cheval qui a beaucoup couru.

Le page, une cravache à la main, quitta le château et prit son chemin au nord de la ville; bientôt il sonna à la grille d'un hôtel donnant sur la lisière de la forêt. C'est là que logeait la dame de ses pensées, celle qui aimait Louis XIV, et à qui le roi avait donné cette charmante résidence, ne voulant pas qu'elle continuât à habiter ce triste et sévère château royal de Saint-Germain, d'où l'on découvrait si fatalement le clocher de l'abbaye de St-Denis : idée de roi triomphant et trop heureux ! Le concierge reconnut l'uniforme de la maison du roi et se hâta d'ouvrir. M. de M... demanda à un valet si madame reposait; on lui répondit qu'il y avait encore de la lumière dans le salon du rez-de-chaussée donnant sur le jardin. Henry suivit son interlocuteur. Arrivé dans un élégant salon ovale, tapissé de damas lamé d'argent, il se jeta dans un fauteuil et il attendit en face précisément d'un grand portrait de Louis XIV.

— Ah ! dit-il, je le retrouve ici et toujours dans sa gloire et dans son bonheur ! Puis, parcourant des yeux l'ameublement, il examina tout ce que renfermait ce charmant salon, tout, jusqu'à la moindre porcelaine, jusqu'à la plus insignifiante boîte oubliée sur la table. Dix minutes passèrent ainsi, lorsqu'une porte s'ouvrit dans le fond : une femme parut, c'était M^{lle} de la Vallière.

Nous ne cherchons pas à dépeindre ici cette douce et rayonnante beauté; ceux qui voudront avoir une idée exacte de ce qu'était M^{lle} de la Vallière, à dix-huit ans, c'est-à-dire, dans tout l'éclat de la jeunesse, dans tout le charme d'une grâce inséparable, n'auront qu'à aller visiter à Versailles

M. le ministre de l'instruction publique vient de régler les sessions des jurys médicaux. Celle du Rhône aura lieu le 10 septembre prochain, sous la présidence de M. Tourdes. L'Ain, la Loire et Saône-et-Loire y devront envoyer leurs candidats.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Audience du 23 août.

Ont été condamnés à un fr. d'amende et aux dépens :

Louis Traquet pour avoir conduit un cheval au grand trot.

Antoine Colombat pour avoir fait trotter son cheval sur le pont de Beaulieu.

Piet, Marchand de grains pour ne pas s'être tenu près de son baquet où il y avait du grain en vente.

Dussauzet, Pierre Antoine, Pascal Carpe, Etienne Millet, Benoit Auclair, et Pierre Dégat, pour leur chien errants sans muselière.

Antoine Rochard, voiturier, 6 francs d'amende et les frais pour n'avoir pas de plaque sur sa voiture.

— M^{me} de Persigny, la jeune femme du ministre de l'intérieur, vient d'être victime d'un accident qui aurait pu avoir les suites les plus graves. Elle était dans son jardin, à Ville d'Avray, assise sur un fauteuil, en compagnie de plusieurs dames occupées à regarder un feu d'artifice, lorsque la voiture de l'un des visiteurs, dont le cocher avait imprudemment abandonné les chevaux, vint subitement se jeter au milieu des dames et renverser M^{me} de Persigny. L'accident aurait pu être d'autant plus grave, que M^{me} de Persigny est à une époque avancée de grossesse. Mais heureusement elle en a été quitte pour quelques contusions, et est aujourd'hui hors de tout danger.

Marché du 26 août 1853

Froment	1 ^{re} Qualité,	5 f. 10 c.
	2 ^{me} idm.	4 f. 50 c.
Seigle	1 ^{re} Qualité,	3 f. 50 c.
	2 ^{me} idm.	3 f. 25 c.
Orge		2 f. 50 c.
Fève		4 f. 50 c.

Pianos et arts.

Des personnes malveillantes que leur position ou leur savoir musical mettent à même d'être consultées sur tout, font tous leurs efforts pour détruire mes moyens d'existence en induisant indigne-ment en erreur ceux qui ont leur confiance, et vont même jusqu'à nier mes titres d'élève du conservatoire et d'accordeur et réparateur des pianos du célèbre compositeur STRAUSS. La calomnie des méchantes gens peut me nuire et non m'atteindre, j'en donne des preuves irréfutables ci-dessous.

« Je déclare que M. CHOLLET (de Roanne), élève du conservatoire de Paris, est venu accorder et réparer mes pianos pendant quatre ans à l'établissement thermal de Vichy, et qu'il fait parti de mon orchestre depuis très longtemps; je n'ai qu'à me louer de son talent, de son travail et de son zèle, et on peut lui confier sans inquiétude les meilleurs pianos.

» Vichy, le 19 août 1853.

» STRAUSS, chef d'orchestre à la cour.

Signature légalisée par M. le maire de Vichy.

Des pièces que je possède, et visibles à qui le veut, prouvent que j'ai seul toute la confiance, pour l'accord et la réparation des pianos, de tous les professeurs de musique et organistes des villes de Thiers, Ussèze, Mauriac, Tulle, Brives, Aurillac, St-Flour le-Puy, Ambert, Vichy, etc.

Dans le nombre de ces artistes on compte quatorze premiers sujets du conservatoire. CHOLLET, 14, rue Belair, à Roanne. Magasin de Pianos pour location.

L'appartement de la reine : ils verront là incrusté dans la boiserie dorée, près d'une fenêtre, un grand médaillon représentant la noble et charmante femme qui aima Louis XIV, malgré sa couronne. Le portrait vaut bien le voyage.

Retournerons à St-Germain.

M^{lle} de la Vallière était vêtue ce soir-là d'un peignoir de basin des Indes garni de nœuds de rubans bleu-de-ciel; ses magnifiques cheveux blonds retombaient en boucles soyeuses, et ses bras, nus à moitié, se perdaient, à la hauteur du coude, dans un flot de dentelles. Quand elle vit Henry de M... elle se prit à sourire, et elle s'approcha de lui presque en courant, la naïve et charmante femme ! Elle connaissait beaucoup Henry de M..., comme page du roi, et surtout comme frère d'une de ses bonnes amies du couvent où elle avait été élevée.

— Madame, dit le page, c'est par ordre du roi. — Eh ! je le vois bien, reprit Louise de la Vallière; vous n'auriez jamais en l'idée de me rendre visite à cette heure-ci, n'est-ce pas mon cher Henry ?

Cet ton familier, cette douce cordialité faisaient le désespoir de M. de M... M^{lle} de la Vallière ne voyait en lui que le frère de son amie d'enfance. Rien ne démonte un amour passionné, comme une parole franchement amicale.

PAUL BAUCHERI.

(La suite au prochain numéro)

AVIS.

Comme tout produit jouissant d'une vogue légitime, le *Chocolat Menier* a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées et remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit devront exiger que le nom *Menier* soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Dépôts dans toute la France.

Annonces judiciaires

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE

D'UN

DOMAINE

APPLÉ VAREILLE,

Situé à Chirassimon, et dépendent de la succession de M^{lle} Marie-Françoise

GOUTENOIRE, décédée propriétaire à la commune de St-Symphorien-de-Lay.

Adjudication au Dimanche 18 Septembre 1853, devant M^e RATEAUX, notaire à St-Symphorien-de-Lay.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Antonin Desvernay, propriétaire rentier, demeurant à Lay, commune de Saint-Symphorien-de-Lay, héritier universel de mademoiselle Marie-Françoise Gouttenoire, dont il a accepté la succession, sous bénéfice d'inventaire, lequel a pour avoué constitué M^e Etienne MARCHAND, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Roanne, où il demeure.

Elle a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Roanne, rendu sur requête le huit juillet mil huit cent cinquante-trois, dûment enregistré.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE.

Un corps de domaine appelé Vareille, sis au hameau du même nom, commune de Chirassimon, composé :

1^o De deux corps de bâtiment servant à l'habitation du fermier et à l'exploitation, dont l'un, comprenant la maison d'habitation, les écuries à bœufs et la grange, à toutes ses entrées et jours du côté de soir; et l'autre, comprenant écurie à moutons et loge, à ses entrées et ouvertures du côté du matin;

2^o D'une petite locaterie distincte des bâtiments du domaine, composée de boutique et chambre au rez-de-chaussée, d'une chambre au premier étage, confinée de nord et matin par bâtiment et terre à M. Clément Gouttenoire; et des autres côtés par chemin et aisances;

3^o De terres de contenance de trente hectares quarante-deux ares quatre-vingts centiares;

4^o De prés de contenance de cinq hectares soixante-dix ares cinquante centiares.

5^o D'un étang de la contenance de treize ares;

Les maison, cour, jardin et aisances occupent une superficie de vingt-trois ares soixante-dix centiares, l'étendue totale du domaine est de trente-six hectares cinquante-huit ares.

Il est désigné à la matrice cadastrale, de la commune de Chirassimon, sous les numéros 156, 157, 158, 159, 167, 168, 169, 170, 178, 183, 184, 196, 197, 193, 199, 316, 317, 328, 329 et 335, section E.

Il est d'un seul tenement et se trouve confiné : de matin, par terres à Noyel; de midi, par terres et broussailles à Noyel, Bissay, Blaizelique et Billaut; de soir, par terres genetières à Noyel et par le chemin de Chirassimon à Fourneaux; et de nord, par terres à Perraud, Duret, Paillasson, Breton et Guillot.

Il existe au centre même du domaine et près des bâtiments, de petites maisons formant le hameau de Vareille et quelques parcelles de fonds désignées sous les numéros 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 180, 181 et 182, section E de la matrice cadastrale, qui ne font pas partie des immeubles à vendre et appartiennent à divers propriétaires.

Tous les immeubles à vendre sont situés en la commune de Chirassimon, canton de Saint-Symphorien-de-Lay, arrondissement de Roanne (Loire), et dépendent de la succession bénéficiaire

de demoiselle Marie-Françoise Gouttenoire, quand elle vivait, propriétaire rentière, demeurant à Lay, commune de Saint-Symphorien-de-Lay.

L'adjudication de ces immeubles avait d'abord été fixée au dimanche vingt-un août mil huit cent cinquante-trois, mais ce jour là, la mise à prix n'a pu être couverte et la vente a été renvoyée faute d'enchérisseur.

Un jugement du susdit tribunal du vingt-trois août mil huit cent cinquante-trois, a ordonné que ces immeubles seraient vendus au-dessous de la mise à prix fixée par le jugement du huit juillet et a de nouveau fixé la vente au dix-huit septembre suivant :

Après l'accomplissement des formalités voulues par la loi et sous le bénéfice des clauses et conditions insérées au cahier des charges, déposé en l'étude de M^e RATEAUX, notaire à Saint-Symphorien-de-Lay.

Les immeubles dont s'agit seront vendus en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, le dimanche dix-huit septembre mil huit cent cinquante-trois, onze heures du matin, en l'étude et par le ministère dudit M^e RATEAUX, dépositaire du cahier des charges et commis à ces fins : les enchères seront ouvertes au-dessous de la mise à prix fixée par le jugement du huit juillet dernier.

M^e Etienne MARCHAND, avoué, demeurant à Roanne, continuera d'occuper pour M. Desvernay, poursuivant.

Pour extrait :

Signé, MARCHAND.

Etude de M^e BOUSSAND, avoué à Roanne

Purge d'hypothèques

LÉGALES.

L'an mil huit cent cinquante-trois et le vingt-deux août, à la requête de M. Antoine Gaillard, fabricant d'étoffes de soie, demeurant à Charlieu, qui élit domicile en l'étude de M^e BOUSSAND, avoué, demeurant à Roanne,

Je, Antoine Grangeneuve, huissier reçu près le tribunal civil de Roanne, y résidant, soussigné,

Ai signifié :

1^o A dame Joséphine Beluze, épouse de M. Benoît-Rémy Vadon, avocat, demeurant à Roanne;

2^o A M. le procureur Impérial près le tribunal civil de Roanne;

Un acte de dépôt fait au greffe dudit tribunal, le vingt-six juillet dernier, d'une copie collationnée de la vente consentie au profit du requérant, par les mariés Benoît-Rémy Vadon, avocat, et Joséphine Beluze, propriétaire, demeurant à Roanne, devant M^e MOREAU, notaire, le quatre juillet présente année, d'une maison et d'un jardin situés à Charlieu, et moyennant le prix de vingt-quatre mille francs.

Ledit dépôt et la présente signification ayant pour but de purger les hypothèques légales qui pourraient grever les immeubles faisant l'objet de ladite vente.

En même temps j'ai déclaré à M. le Procureur Impérial que le requérant ne connaissant pas tous ceux du chef desquels semblables hypothèques pourraient être requises, il rendrait la présente signification publique dans la forme prescrite par la loi, en se conformant à l'avis du conseil d'état du premier juin mil huit cent sept.

Sous toutes réserves.

Et afin qu'ils n'en ignorent je leur ai donné à chacun séparément copie dudit dépôt de cet exploit en parlant, savoir : pour Joséphine Beluze, dans son domicile à Roanne, à sa personne; pour M. le Procureur Impérial, dans son parquet à lui-même.

Côté huit francs quatre-vingt-cinq centimes.

Signé, GRANGENEUVE.

Visé et reçu copie en notre parquet à Roanne, le vingt-deux août mil huit cent cinquante-trois.

Signé, BERTAUD.

Enregistré à Roanne.

Signé, VIGIERE.

Pour extrait :

Signé, BOUSSAND.

LE SIROP DE LABARRE Pour faciliter la dentition des enfants ayant été grossièrement contrefait, on est prévenu que chaque flacon véritable porte incrusté le nom DELABARRE. Le dépôt se trouve dans cette ville à la pharmacie ROUSSEAU, et à Paris, pharmacie BÉRAL, 14 rue de la Paix.

